

---

**POLITIQUE**

En vigueur le : 31 mai 2006

Domaine : Conseil

Révisée le : 14 juin 2023

---

## **EMBAUCHE DE LA DIRECTION DE L'ÉDUCATION**

### **ÉNONCÉ**

Le Conseil scolaire catholique MonAvenir (Csc MonAvenir) reconnaît l'importance de choisir un leader efficace pour gérer le Conseil. Pour ce faire, c'est la responsabilité première de chaque conseiller scolaire de participer pleinement au processus de sélection. Dans son choix d'une direction de l'éducation, le Conseil tiendra compte d'abord et avant tout des besoins des élèves.

### **BUT**

La présente politique vise à établir le processus de sélection de la direction de l'éducation qui assurera l'embauche d'une direction qui possède les qualités, l'expérience, les qualifications et les connaissances requises pour diriger le Conseil vers l'atteinte de sa mission et de sa vision.

### **PROCESSUS**

#### **Préparation au processus de sélection et choix des candidats pour entrevues**

1. Le Conseil crée un Comité de sélection de la direction de l'éducation et secrétaire-trésorier.
2. Le Conseil revoit les accomplissements, les habiletés, les connaissances, les compétences et les qualifications des candidats qu'il aura sélectionnés afin de préparer les entrevues.
3. Le Conseil retient les services d'un expert-conseil chevronné dans l'embauche de cadres supérieurs.
4. Le Comité de sélection a la responsabilité, avec l'expert-conseil, de créer l'affichage du poste qui sera publié, conformément aux directives administratives des ressources humaines, à l'interne et à l'externe.
5. L'expert-conseil procède à une première sélection de candidats ou candidates et recommande au Comité de sélection une liste de candidats potentiels.
6. Le Comité de sélection revoit les accomplissements, les habiletés, les connaissances, les compétences et les qualifications des candidats qu'il aura sélectionnés afin de préparer les entrevues.
7. L'expert-conseil prépare les questions de l'entrevue qui seront approuvées par le Comité de sélection et par le Conseil lors d'une réunion extraordinaire. Le Comité se réserve le droit de regard sur les questions posées et de consulter une tierce partie, si nécessaire, afin d'assurer que les questions soient pertinentes et relatives au domaine de l'éducation actuel.

8. Le Comité de sélection procède à une première entrevue des candidats potentiels, si plus de trois candidatures sont retenues ;
9. Le Comité de sélection recommande au Conseil une liste de candidats ou de candidates qui seront convoqués pour une entrevue lors d'une séance extraordinaire du Conseil ;
10. L'expert-conseil donne des instructions sur le déroulement des entrevues aux conseillers scolaires présents;
11. Le Conseil reconnaît l'importance de choisir et de participer au processus de sélection d'un leader efficace.

### **Décision du Conseil**

Tous les conseillers scolaires participent aux entrevues des candidats et candidates lors d'une réunion extraordinaire du Conseil à huis clos très très restreint et, par la suite, participent aux délibérations ainsi qu'au choix du candidat retenu. Si nécessaire, le choix se fera par vote à main levée. Un vote inscrit n'est pas une option. La présidence et/ou le représentant de la firme d'expert-conseil, avise(nt) les candidats du résultat.

### **PROCÉDURES D'EMBAUCHE**

L'expert-conseil travaille en collaboration avec les membres du Conseil sur tous les aspects des procédures d'embauche.

### **Négociation**

A partir d'un mandat de la table du Conseil, la présidence et la vice-présidence négocient le contrat de travail de la direction de l'éducation. Une fois le contrat négocié, celui-ci est présenté à la Table du Conseil en séance extraordinaire à huis clos très très restreint pour adoption. Suite à l'adoption par la Table du Conseil, le contrat est signé par la personne retenue (employé), la présidence du Conseil, ainsi que le chef administratif en tant que témoin. La présidence du Conseil informe la table lors de la réunion mensuelle subséquente du Conseil que le contrat a été signé.

### **RÉFÉRENCES LÉGALES**

*Loi sur l'éducation*